



LEVERNOIS

BULLETIN MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2011

Présents : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Philippe WOLTERS, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON, Isabelle LENET, Catherine PION, Patrick THIBERT, Jean-Louis BAUDOIN

Absents excusés : Didier BERNARD

Secrétaire de séance : Jacqueline JACOB

1- Restauration scolaire

Dans sa délibération du 2 novembre dernier, le Conseil refusait la signature des conventions proposées par la Communauté d'Agglomération fixant les modalités de compensation financière d'occupation des locaux périscolaires.

Suite à une entrevue entre le Maire de Levernois et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération, il a été convenu que lesdites conventions pourraient être signées à échéance de décembre 2012, sous réserve qu'une étude sérieuse soit réalisée dans les plus brefs délais pour la construction d'une vraie restauration scolaire.

2- Remplacement de Mme De San Pedro

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme De San Pedro, Adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux en contrat à durée déterminée à raison de 5 heures hebdomadaires, a souhaité mettre fin à son contrat à compter du 31/12/2011.

Il présente au Conseil 3 candidatures reçues en mairie pour le poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder au recrutement d'un nouvel agent à raison de 5 heures hebdomadaires pour un contrat à durée déterminée de 1 an.
- Charge le Maire d'engager la procédure de recrutement et de signer les documents afférents.

3- Création d'un restaurant rue Basse – Modalités d'accès et de parking

Le Conseil Municipal confirme les propos tenus par le Maire de Levernois à M. Chirolles lors de la réunion sur place du jeudi 1er décembre dernier, en présence de M. le représentant technique du Conseil Général, à savoir :

- Réalisation d'un parking sur la propriété du restaurant
- Entrée et sortie de ce parking côté gauche du terrain en façade de propriété donnant sur la rue Basse.
- Aucune objection pour que la haie de lauriers soit coupée.
- Plantation d'une haie arbustive sur l'espace vert communal existant.

4- Aménagement de sécurité de la RD 970 – Choix du mode de régulation de la vitesse

Le Conseil étudie les différentes propositions établies par le Conseil Général pour réguler la vitesse de la RD 111 L dans la traversée du village suite à l'étude effectuée en septembre. En effet un comptage du trafic existant a été réalisé sur cette route traversant le village (Rue du Golf) en septembre/octobre donnant quelques résultats surprenants

Après en avoir délibéré, il adopte l'option suivante :

- 1 plateau surélevé au croisement place de la mairie
- Installation de 2 panneaux pédagogiques- Les emplacements seront à définir avec le Conseil Général.

5- Questions diverses

Indemnités de budget à la trésorière

Le Conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil à Mme Van Eecke, trésorière, au taux de 100% par an.

Rectification imputation budgétaire : la subvention reçue de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la croix sera affectée dans un autre compte budgétaire.

Compte à terme : Le Conseil décide de renouveler son placement en compte à terme, au taux de 0,53 % pour 12 mois, pour un montant de 448 000 Euros (produit de la vente de terrains en zone des Bonnes Filles), auprès de la Trésorerie de Beaune.

Télétransmission des actes au contrôle de légalité : le Conseil accepte la procédure de transmission par voie dématérialisée des arrêtés municipaux et délibérations à la Sous-Préfecture.

Adhésion au comité des œuvres sociales de la ville de Beaune : Le Conseil approuve l'adhésion du personnel communal à ce comité leur offrant des réductions pour certaines activités.

Droit de préemption : Le Conseil décide de ne pas préempter les parcelles 1039-1041 situées lieudit « Le Meix Gérard » (Rue aux Loups).

Arboretum : Le Conseil prend connaissance et approuve la liste des essences proposées par l'entreprise Cornuet Paysages, il souhaite que les travaux soient réalisés rapidement.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 24/12/2009 inclus au 02/01/2010 au matin

B onnes fêtes de fin d'année à tous

Le Maire,
Serge COLLAVINO